



## Le rôle d'évaluation 2023-2025 est disponible dans le Portail citoyen

**Rivière-du-Loup, le 3 novembre 2022** – La Ville de Rivière-du-Loup recevait ces derniers jours le rôle d'évaluation foncière pour les années 2023 à 2025. Le Portail citoyen dont elle s'est récemment dotée lui permet en nouveauté cette année de rendre les données dès maintenant accessibles au [VilleRDL.ca](http://VilleRDL.ca).

Le dépôt de rôle fait suite à un exercice rigoureux mené sur le terrain par une firme d'évaluation spécialisée. Il fait l'inventaire de toutes les propriétés de la ville et indique la valeur réelle (ou valeur marchande) de chacune au 1<sup>er</sup> juillet 2021. Par les années passées, les propriétaires prenaient note de la nouvelle évaluation de leur maison ou immeuble au moment de recevoir leur compte de taxes. Le Portail citoyen lui permettant de donner aisément accès aux données, la Ville choisit de les rendre disponibles avant même l'adoption du budget.

Le directeur du Service finances et trésorerie, Jacques Moreau, tient cependant à apporter une précision : « Les citoyens qui consultent leur avis en ligne doivent garder en tête que les taxes foncières ne se calculent pas que sur la seule évaluation. Celles-ci sont également tributaires du taux de taxes, qui est révisé annuellement au moment de confectionner le budget, un exercice approfondi qui est justement en cours de réalisation par le conseil municipal. »

Les citoyens recevront toute l'information habituelle sur le processus de demande de révision lorsque leur compte de taxes leur sera livré dans les premières semaines de 2023. Ils auront ensuite jusqu'au 30 avril 2023 pour agir s'ils le désirent.

– 30 –

Source : Karine Plourde, conseillère  
Service des communications  
418 867-6611